

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 décembre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa

Mandataires : DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut

Objet : Proposition d'un avenant pour la fourniture de couches lavables aux crèches de Bersot et de Quingey

PROPOSITION D'UN AVENANT POUR LA FOURNITURE DE COUCHES LAVABLES AUX CRECHES DE BERSOT ET DE QUINGEY

Rapporteur : Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

En avril 2018, le SYBERT a signé une convention de mise à disposition de 80 couches lavables avec la Ville de Besançon pour équiper la crèche Bersot dès l'ouverture en septembre 2018. A ce jour, 22 bébés utilisent les couches lavables.

En avril 2018, le SYBERT a également signé une convention de mise à disposition de 70 couches lavables avec la micro-crèche de Quingey et les Francas du Doubs. A ce jour, les 9 bébés de la crèche utilisent les couches lavables.

Ces 2 crèches ont sous-estimé leur besoins en couches lavables :

- la crèche Bersot s'est basée sur les quantités de la crèche Artois. Or, en centre-ville, les enfants restent sur une amplitude horaire journalière plus grande. Leur stock de couches s'avère donc insuffisant.
- la crèche de Quingey a sous-estimé ses besoins et se retrouve parfois sans couche lavable à la bonne taille (il existe 4 tailles de S à XL).

Les besoins estimés sont de 40 couches pour Bersot et 30 couches pour Quingey.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la signature d'un avenant aux conventions de partenariat et d'accompagnement à la mise en place de couches lavables pour deux crèches (Bersot et Quingey) afin d'en actualiser les quantités de changes mise à disposition et autorise Madame la Présidente ou son représentant pour signer chacun de ces deux avenants.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

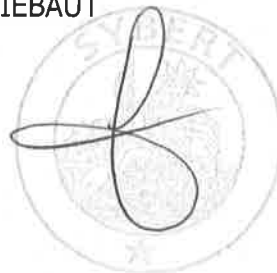
Préfecture du Doubs

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu le 20 DEC. 2018

Contrôle de légalité

Ne prennent pas part au vote : 0





Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Avenant à la convention de partenariat
Accompagnement à la mise en place de
changes lavables

Ville de
Besançon

Entre,

Le SYBERT, représenté par sa Présidente, Madame Catherine THIEBAUT, situé 4 rue Gabriel Plançon 25 043 Besançon Cedex, agissant en vertu de la délibération du Conseil Syndical du 11 décembre 2018,

Et

La Ville de Besançon, représenté par son Maire, Jean-Louis FOUSSERET, 2 rue Mégevand 25000 Besançon,

PREAMBULE

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la Ville de Besançon, le SYBERT a mis à disposition, à titre gracieux, un stock de 80 changes lavables fabriqué localement. Ce stock de couches lavables est destiné à la crèche Bersot qui a mis en place les couches lavables à la rentrée 2018. A ce jour, il apparait que les quantités estimées ont été sous-évalué.

Il convient donc de signer un avenant à la convention qui modifie l'article 3 de la convention initiale et ainsi permettre la fourniture d'un stock de couches lavables suffisant.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU SYBERT

Le SYBERT prend les engagements suivants :

- mettre à disposition un stock de 120 changes lavables dans les six premiers mois du projet.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Pour la Ville de Besançon

Pour le SYBERT

Le Maire,
Jean-Louis FOUSSERET

La Présidente,
Catherine THIEBAUT



Avenant à la convention de partenariat **Accompagnement à la mise en place de changes lavables**

Entre,

Le SYBERT, représenté par Madame Catherine THIEBAUT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil Syndical du 11 décembre 2018,

Et,

Les Francas du Doubs, représenté par Jean-Louis SCHNEIDER, Président, 7 rue Léonard de Vinci 25000 Besançon,

Et,

La Commune de Quingey, représentée par Sarah FAIVRE, Maire, 10 Place d'Armes, 25440 Quingey.

PREAMBULE

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec les Francas du Doubs et la commune de Quingey, le SYBERT a mis à disposition, à titre gracieux, un stock de 70 changes lavables fabriqué localement. Ce stock de couches lavables est destiné à la crèche Bersot qui a mis en place les couches lavables à la rentrée 2018. A ce jour, il apparaît que les quantités estimées ont été sous-évalué.

Il convient donc de signer un avenant à la convention qui modifie l'article 3 de la convention initiale et ainsi permettre la fourniture d'un stock de couches lavables suffisant.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU SYBERT

Le SYBERT prend les engagements suivants :

- mettre à disposition un stock de 100 changes lavables dans les six premiers mois du projet.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le 18 mai 2018.

**Pour la Commune de
Quingey**

Sarah FAIVRE
Maire,

Pour les Francas du Doubs

Jean-Louis SCHNEIDER
Président,

Pour le SYBERT

Catherine THIEBAUT
Présidente,